



Fait à Strasbourg, le 8 mars 2011

Michel Hoff, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n° 30

Projet de translocation d'une famille de castors sur la commune d'Offendorf (Bas-Rhin)

Réunion du 21 janvier 2011, point 6

La demande

En raison de dégâts récurrents causés par une famille de castors dans la commune de Saint-Étienne-les-Remiremont (Vosges), l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) envisage de capturer 2 à 6 individus sur cette commune et les relâcher dans le massif forestier de la commune d'Offendorf.

Le CSRPN d'Alsace informé du projet lors de sa réunion d'octobre 2010 a émis de premières recommandations, considérant que l'impact de la translocation pouvait être négatif.

Questions posées

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- **Est-ce que le lâcher de castor prévu à Offendorf est susceptible d'avoir un impact négatif sur la population de castor pré-établie dans le secteur (du fait d'un risque sanitaire ou de compétition avec les populations locales) ?**
- **Dans quelles conditions le risque d'impact négatif est-il atténué voir supprimé ?**

Attendus

L'ONCFS chargé de la réalisation de ce transfert remet en cause le bien fondé des prescriptions émis par le CSRPN lors de la réunion du 26 octobre 2010 excepté la sensibilisation des acteurs locaux (garde chasse, piégeurs, etc.) à la protection du castor, qui sera favorisée via la presse cynégétique.

Compte tenu des échanges internes entre l'ONCFS et le CSRPN lors de la réunion du 26 octobre 2010.

Vu les réponses apportées par l'ONCFS (*Note complémentaire en réponse aux remarques des membres du CSRPN Alsace*) au CSRPN et, en particulier, les points résumés ci-après :

- La mise en quarantaine des animaux, destinée à limiter le stress des animaux déplacés, et, par voie de conséquence, leur état de santé et les contaminations éventuelles des populations locales ne paraît pas pertinente à l'ONCFS. Les expériences de translocations précédentes attestant d'une faible sensibilité au stress de l'espèce.
- Le suivi sanitaire de l'espèce, dans le cas d'une translocation dans les limites du territoire national n'apparaît pas opportune à l'ONCFS dans la mesure où les principales maladies du castor sont endémiques en France et ne font l'objet d'aucun protocole spécifique.
- La recherche du coléoptère ectoparasite du castor d'Europe (*Platypsyllus castoris*) n'est pas souhaitable par l'ONCFS. Car la période hivernale, durant laquelle se ferait la capture du castor, se trouve dans une phase du cycle de vie de l'insecte où il est discret et nécessiterait l'anesthésie du mammifère.

Vu les entretiens entre le rapporteur du CSRPN et le Professeur M. Artois et le Docteur C. Manson (laboratoire vétérinaire départemental de Colmar, comm. pers.) ainsi qu'avec Monsieur Jean-Claude Jacob spécialisé dans les opérations de relâcher de cette espèce.

Vu la bibliographie sur les thèmes de la sensibilité du castor européen et plus particulièrement celle relative aux cas de translocation¹.

Vu la proximité des régions frontalières accueillant déjà du castor canadien à l'état sauvage, de ses capacités de colonisation, ainsi que, par voie de conséquence, des menaces à l'encontre du castor européen (fiche des cahiers habitats), espèce protégée, dont il convient d'assurer la protection.

Vu la difficulté à distinguer les deux espèces sur des critères autres que génétiques.

1 : Références citées.

- Nolet, B.A., S. Broekhuizen, G.M. Dorrestein, et K.M. Rienks. 1997. Infectious diseases as main causes of mortality to beavers *Castor fibers* after translocation to the Netherlands. *J. Zool. Lond* 241: 35-42.
- Cockrem, J.F. 2007. Stress, corticosterone responses and avian personalities. *J. Ornithol.* 148 S2: 169-178



L'avis

Le lâcher de castor prévu à Offendorf est susceptible d'avoir un impact négatif sur la population de castors pré-établie dans le secteur mais également, en raison du possible stress induit, d'avoir un impact négatif sur l'état de santé, voire la survie des individus lâchés.

Le risque ne peut être atténué que si les recommandations suivantes sont respectées.

Recommandations

Le CSRPN recommande de suivre une procédure plus rigoureuse que celle prévue initialement qui comporte la mise en œuvre obligatoire et optionnelle, respectivement des six et deux points listés ci-dessous.

Le CSRPN recommande que soient rendues obligatoire la mise en œuvre des six points de procédures suivants :

1. S'assurer que l'espèce à laquelle appartiennent des individus capturés est bien l'espèce européenne par une méthode fiable : le dénombrement des chromosomes.
2. Peser chaque individu, lui apposer une marque et différencier les sexes et les classes d'âges.
3. Peser les animaux afin de s'assurer qu'ils n'aient pas perdu trop de poids après leur transport et leur arrivée sur les zones d'accueil et avant le relâcher, et de faire procéder à un examen clinique général de chaque individu par un docteur vétérinaire en activité afin de vérifier du bon état général de l'animal. En cas de doute sur l'un des animaux, reporter son relâcher et le garder sous surveillance.
4. Eviter un contact direct ou une mise en compétition brutale entre les castors autochtones et ceux d'origine lorraine par un relâcher des castors à une distance suffisante (plusieurs kilomètres) de la population locale existante. Cette mesure constituera une forme de mise en quarantaine de fait (sans enclos de pré-lâcher qui serait contraignant à mettre en place).
5. Mettre en place un dispositif de suivi au minimum visuel de la colonisation des castors relâchés durant au moins un mois après le relâcher.
6. Transmettre un compte-rendu détaillé des résultats de l'opération au CSRPN dans l'année civile qui suit le relâcher.

Le CSRPN préconise de procéder aux trois opérations suivantes :

1. Prélever, lors de la capture, un échantillon de sang et procéder à un prélèvement des déjections en vue d'éventuelles analyses sanitaires.
2. Prélever un second échantillon de sang et de déjections avant le relâcher.
3. Prélever toute information facilement disponibles sur le coléoptère ectoparasite du castor d'Europe (*Platypsyllus castoris*).